

Séance du 19 mai 2015

L'an deux mille quinze et le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TOUYA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 4 mai 2015

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : TOUYA Dominique – DARETTE Hervé – LARQUIER Laure – DELAS Christian – MONTAUT Gisèle – BOUCHET Béatrice – DUPONT Alexandre – PAU Christian –

ABSENTS EXCUSES : WARRYN Patrick – SENSE Frédéric – GOMEZ Patrice – MARTIN Patricia – DE SOUSA Paulo- ARNAUD Patrick - GIACOMONI Carole

Ordre du jour :

- Règlement note d'honoraires présentée par Mr CHERQUI José Maurice, architecte, pour l'esquisse réalisée sur le projet d'aménagement et d'extension de l'école,
- Budget primitif 2015 : décision modificative de crédits,
- Election des membres de la commission d'appel d'offres,
- Convention entre la Commune et la CCLO pour le remboursement des travaux d'enfouissement des réseaux sur la voie communale dite Carrère de Cap Sus,
- Questions diverses

Secrétaire de séance : LARQUIER Laure

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 31 mars 2015.

1

I REGLEMENT NOTE D'HONORAIRES PRESENTEE PAR Mr CHERQUI José Maurice, ARCHITECTE, POUR L'ESQUISSE REALISEE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur CHERQUI José-Maurice, architecte du bureau ACAHE à MOURENX, a adressé, pour règlement, une note d'honoraires d'un montant de 780,00 € TTC pour l'étude d'esquisse qu'il a réalisé sur l'aménagement et l'extension de l'école dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à procéder au paiement de la facture d'honoraires d'un montant de 650,00 € H.T. soit 780,00 € T.T.C. présentée par Mr CHERQUI José-Maurice, architecte.

PRECISE que cette dépense sera imputée, en section d'investissement, au compte 2031 «frais d'études»

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2015.

Vote : 1 contre

2

II BUDGET PRIMITIF 2015 : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS

Monsieur le Maire expose que le budget primitif de l'exercice 2015 doit être modifié afin de respecter la nature réglementaire du compte 1346 «participations pour voirie et réseaux» qui correspond, dans la nomenclature, à une dépense réelle uniquement.

Les crédits ouverts au budget primitif 2015 au compte 1346 «participations pour voirie et réseaux» et au compte 2041582 «bâtiments et installations» d'un montant respectif de

20 136,00 € ont été inscrits en opérations d'ordres budgétaires, au chapitre 041 «opérations patrimoniales ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le budget primitif de l'exercice 2015 de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 041 « opérations patrimoniales »

Compte 1346 «participations pour voirie et réseaux »..... - 20 136 €

Opérations financières réelles

Compte 1346 «participations pour voirie et réseau »..... + 20 136 €

RECETTES

Chapitre 041 «opérations patrimoniales »

Compte 2041582 «Bâtiments et installations »..... - 20 136 €

Equipement

Compte 2041582 «Bâtiments et installations »..... + 20 136 €

3

III ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire expose que, dans le courant du mandat, la Commune sera amenée à passer des marchés publics pour la réalisation de travaux, la livraison de fournitures ou pour des prestations de services.

Il indique qu'il convient d'élire les membres du Conseil Municipal appelés à siéger à la commission d'appel d'offres. Il précise à ce sujet que la Commune comptant moins de 3 500 habitants, la commission se compose du Maire ou de son représentant, président, et de trois membres élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. De plus, selon les mêmes modalités, il appartient au Conseil Municipal d'élire trois membres suppléants appelés à remplacer les membres titulaires en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci.

Il invite en conséquence ses collègues à déposer sur le bureau les listes des candidats à l'élection à la commission d'appel d'offres.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

ELIT les membres de la commission d'appel d'offres. Les résultats de l'élection sont les suivants, une seule liste ayant été présentée :

Titulaires :

-Mme BOUCHET Béatrice,
-Mr DUPONT Alexandre,
-Mr DELAS Christian.

Suppléants :

-Mme LARQUIER Laure,
-Mr ARNAUD Patrick,
-Mr GOMEZ Patrice.

4

IV CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CCLO POUR LE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SUR LA VOIE COMMUNALE DITE CARRERE DE CAP SUS

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, travaux de génie civil France Télécom et travaux de câblage France Télécom sur la voie communale dite Carrère de Cap Sus ont été réalisés par le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques.

La participation de la commune pour la réalisation de ces travaux, versée au Syndicat d'Energie, s'est élevée à la somme de 82 655,38 €.

Par délibération du 21 mars 2011, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez a décidé, sur cette voie communale, de participer au financement de la mise en souterrain du réseau basse tension, travaux génie civil et de câblage Télécom en parallèle avec l'enfouissement des réseaux éclairage public et télécommunication sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques. Elle doit donc procéder au remboursement de la somme précitée à la Commune.

Pour ce faire une convention doit être conclue entre la Commune et la Communauté de Communes de Lacq-Orthez pour préciser les conditions techniques et financières de chaque collectivité pour cette opération. Le Conseil Municipal prend connaissance de ce document.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention pour le remboursement de la participation de la commune aux travaux de mise en souterrains du réseau Basse Tension, travaux de génie civil et de câblage France Télécom sur la voie communale dite Carrère de Cap Sus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de Lacq-Orthez annexée à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DU MAIRE

Recensement par la CCLO des projets d'aménagements d'espaces publics structurants en vue de l'élaboration de plan pluri annuel d'investissement

La Communauté de Communes de Lacq-Orthez demande aux communes de recenser leurs projets majeurs d'aménagements d'espaces publics qui apparaissent nécessaires, voire indispensables en réalisation dans le mandat actuel afin d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement sur la période 2016-2020 et un programme à plus long terme pour la période 2016-2025.

Après réflexion, le Conseil Municipal dresse la liste des projets souhaités pour la commune par ordre de priorité à savoir:

Priorité n° 1 : aménagement pour embellissement des voies communales suivantes :

- . de la maison ZANOLETTI jusqu'à l'école,
- . V.C. dites Carrère de Cap Bat en partie, Cami de l'Escloupé, chemin de Pébarbé en partie ; celles-ci formant une boucle.

Priorité n° 2 : aménagement pour embellissement des voies communales dite Cami de Lartigau, chemin du Mouta et Cami deus Banius.

Priorité n° 3 : aménagement de l'ancien canal Deus Banius et réhabilitation du moulin de Haut pour itinéraire de randonnées.

Zone EUROLACQ 2

Monsieur Hervé DARETTE fait un compte-rendu de la réunion du comité de pilotage tenue le 11 mai 2015 à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez pour examiner et comparer les projets d'INTERMARCHÉ ET SUPER U sur l'implantation d'un hypermarché sur le lot n° 10 de la zone EUROLACQ 2. Au niveau de l'intégration à la vie économique et locale ainsi que du fonctionnement de la zone, les supermarchés postulants ont des propositions similaires et adaptées au contexte local. La différence entre les candidatures se fait donc d'un point de vue architectural, paysager et d'aménagement.

Le choix décisionnaire revient au conseil communautaire qui communiquera le candidat retenu très prochainement.

Projet de construction de logements locatifs sociaux

Monsieur Hervé DARETTE a assisté, à l'OFFICE 64 DE L'HABITAT, à la réunion en date du 28 avril 2015 de la commission d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de 6 logements locatifs sociaux sur la commune de Labastide-Cézéracq. Trois architectes sélectionnés ont remis une offre à savoir :

- SARL GAUCHE MURU à BASSUSSARY,
- BIDEGAIN ET DE VERBIZIER à MORLAAS,
- GIRAULT à BAYONNE

Après analyse du prix, des références et de la ventilation des honoraires en fonction des critères de sélection, la commission a retenu l'offre mieux disante de l'équipe d'architectes BIDEGAIN ET DE VERBIZIER pour un montant de 46 634,55 € H.T.

Comité Communal Consultatif «culture et animations »

Mme Gisèle MONTAUT fait part des projets de manifestations retenus pour la commune par le Comité Communal Consultatif «culture et animations » réuni le 6 mai 2015 à savoir :

-soirée Cin'étoiles fin juillet : le Conseil Général a retenu notre commune pour bénéficier d'une manifestation culturelle gratuite pour le public, intitulée «En attendant la nuit », comportant en première partie un spectacle vivant suivie de la projection d'un film sur la même thématique.

-journée du patrimoine le 20 septembre 2015 : parcours de découverte des monuments et bâtis anciens, visite du musée de Mr RENAULT « les outils d'autrefois », animations diverses et apéritif convivial en fin de parcours.

-conférence par un guide de montagne suite à son périple entre les Alpes et les Pyrénées : 28 novembre 2015.

-concours photos : rediffuser une information auprès des habitants.

D'autre part, compte tenu du calendrier des manifestations prévues jusqu'à la fin de l'année, les membres du comité ont décidé de reporter l'organisation de la fête du feu de la Saint Jean et la soirée théâtre.

CCAS : atelier «bien vieillir »

Madame Gisèle MONTAUT indique qu'un groupe de Labastidiens de Cézéracq et de Monréjeau suivent hebdomadairement du 18 mai au 29 juin 2015 un atelier sur le thème du «bien vieillir », organisé par l'ASEPT. Le CCAS de Labastide-Monréjeau participe également au financement de ce stage.

Travaux et achats divers pour la salle multi-activités La Saligueta

Monsieur le Maire communique les travaux nécessaires à la salle multi-activités La Saligueta à savoir :

- Réparer la douchette à la cuisine et installer un second robinet,
- Montrer à Mme Sandrine BRISSER-CAPDEVIELLE, architecte, les fissures sur le mur.

D'autre part, l'auberge PANACAU à Lacq propose de vendre à la commune une armoire froide qui permettrait de stocker des boissons pour un prix de 100 €. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Stockage matériel dans le garage attenant à la salle de sports

Les présidents des associations communales utilisatrices du garage attenant à la salle des sports seront conviés à une réunion, à la mairie, le 18 juin 2015, pour étudier le réaménagement du stockage de matériel dans ce local.

Fourrière animale

Par lettre en date du 13 mai 2015, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez porte à notre connaissance les contacts échangés avec la Société SACPA concernant la capture et la prise en charge des animaux captifs ou errants ainsi que l'exploitation de la fourrière animale. Cette société, après négociation, accepte de faire bénéficier à chaque commune du meilleur tarif, soit 1,10 H.T. par habitant quel que soit le nombre d'habitants et sans qu'il soit nécessaire de procéder à des groupements de commande au sens de l'article 8 du code des marchés publics. Aussi, cette société va prochainement adresser à la mairie une proposition de contrat individuel de prestations de services.

INPES : plan canicule

L'Institut National de Prévention et d'éducation pour la santé (INPES) met à la disposition des mairies des supports d'information sur les risques liés aux fortes chaleurs et à la canicule. Le Conseil Municipal décide de diffuser dans le prochain bulletin municipal cette campagne d'information.

ERDF : Forum sur la transition énergétique et visite de chantier

ERDF invite les élus à visiter, le 10 juin prochain, le forum d'ERDF en Pyrénées et Landes, qui permet de découvrir le rôle d'ERDF dans la transition énergétique, les métiers, les innovations et les grands projets d'ERDF ainsi que le matériel de pointe de ses fournisseurs.

Subvention au titre de la DETR pour les travaux d'extension et d'aménagement de l'école

Par lettre en date du 28 avril 2015, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a fait savoir que notre commune n'a pas été retenue pour bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2015 pour l'aménagement et l'extension du groupe scolaire. Il rappelle dans ce courrier que la commune a bénéficié d'une subvention en 2014 pour un projet d'aménagement du cimetière qui n'a pas démarré.

Monsieur le Maire indique qu'une lettre sera adressée à Monsieur le Préfet pour lui indiquer que ce projet d'aménagement du cimetière est actuellement ajourné et solliciter un réexamen de sa décision concernant notre opération d'aménagement et d'extension du groupe scolaire.

Questions orales

Monsieur Hervé DARETTE signale que des points lumineux dans le village n'ont toujours pas été réparés. Une relance sera faite auprès du service éclairage public de la Communauté de Communes de Lacq.

Affiché, le 22 mai 2015
Le Maire,